

 **Parce que  
Radio-Canada,  
c'est nous**

La négociation en continu | n° 6  
15 février 2022



# La négociation a besoin de vous !

Avant d'aborder les derniers échanges à la table de négociation, rappelons que les membres du STTRC-CSN sont conviés, à compter de cette semaine, à une assemblée générale itinérante qui se déplacera virtuellement dans chacune des sections de notre syndicat. Les convocations vous ont été acheminées à vos adresses courriel personnelles.

Après 21 séances de négociation où l'employeur esquivait les enjeux soulevés par notre comité de négociation et tarde à clarifier l'étendue et la portée de ses propres demandes, votre présence à l'assemblée est des plus importantes afin de signaler votre mécontentement à l'égard du déroulement des discussions avec la partie patronale. Une faible participation, on s'en doute, enverrait le message contraire à la direction.

Certaines personnes ne pouvant assister à la séance prévue pour leur section, deux séances supplémentaires ont été ajoutées:

**samedi 19 février • 10 h**

**mercredi 23 février • 12 h**

## **Précarité, diversité et inclusion**

Le comité patronal a exprimé à quelques reprises son désir d'intégrer à la convention collective des dispositions particulières visant l'intégration des représentantes et des représentants de la diversité au sein du personnel de Radio-Canada. Invitant la partie patronale à clarifier les modalités souhaitées afin qu'elles puissent être analysées au mérite, notre comité de négociation a néanmoins soulevé les constats suivants :

- Trop nombreux sont les représentantes et représentants de minorités qui vivent dans des postes précaires depuis trop longtemps, malgré leurs 12, voire 15 années d'expérience et d'ancienneté ;
- La direction de Radio-Canada jouit déjà d'une totale et entière indépendance en matière d'embauche de son personnel et d'octroi des postes affichés. Aucune disposition de la convention collective ne vient restreindre le choix de l'employeur lorsque vient le temps d'octroyer un poste ou une permanence – ce qui, par ailleurs, fait partie des présentes négociations ;
- Cette totale discrétion patronale à l'égard de l'octroi des postes, des affectations, des horaires de travail et des permanences

maintient l'ensemble du personnel de Radio-Canada – tant les représentantes et représentants de la diversité que leurs collègues – dans une précarité qui est largement dénoncée par les membres du STTRC. Cet enjeu se trouve au cœur des présentes négociations.

## « Ils n'auront pas de droits ni d'ancienneté »

Jeudi dernier, le comité patronal de négociation a donc entrepris de clarifier ses intentions à cet égard. Sans vouloir expressément reproduire ici les stéréotypes qui pourraient, diront certains, sous-tendre un tel raisonnement, nous tenons tout de même à vous partager l'argumentaire qui nous a été présenté à la table :

- La direction souhaite embaucher des représentantes et représentants des minorités socioculturelles, autochtones, de genre, d'orientation sexuelle et de « religion » [sic];
- Comme ces candidatures risquent fortement de ne pas répondre aux exigences normalement prévues à la convention collective [re-sic], la direction souhaite assouplir certaines modalités lors des affichages de poste;
- La partie syndicale, nous a-t-on dit, n'a pas à craindre un univers parallèle où certains employé-es pourraient avoir des droits supérieurs aux autres puisqu'il est prévu que ces représentantes et représentants des minorités n'auront « pas de droits ni d'ancienneté » [re-re-sic, on aura compris].

Notons également que la partie patronale a cru bon de souligner que la convention collective du STTRC accuse à ses yeux un « retard de 20 ans » sur la convention collective de la Guilde canadienne des médias en matière de mécanismes d'inclusion de la diversité.



Devant une telle présentation du comité patronal de négociation, notre comité de négociation a soulevé, on s'en doute, un large éventail de préoccupations.

Nous désirons entendre votre point de vue devant cette requête de la direction. Vos dernières réactions au sujet des demandes patronales sur les disponibilités du personnel, que ce soit par l'envoi de courriels personnels (dont nous assurons bien sûr la confidentialité) ou par l'entremise de vos commentaires sur les médias sociaux, nous ont été d'une très grande utilité à la table de négociation.

Qu'en est-il de la diversité et de l'inclusion dans la précarité radio-canadienne? Nous attendons impatiemment vos réactions.

Parce que  
**Radio-Canada,**  
c'est nous